

ÎLE-DE-FRANCE

Axe 1 : Ressources Humaines & encadrement

Mise en place du télétravail

Contexte

Sera renseigné ultérieurement

Objectifs

Permettre à un établissement ou groupe d'établissements de mettre en œuvre ou d'élargir la pratique du télétravail : Connaître le cadre juridique du télétravail. Comprendre le télétravail et les évolutions organisationnelles qu'il génère. Construire des outils pertinents pour la mise en œuvre du télétravail. Préparer la conduite du changement dans sa structure. Construire la feuille de route propre à son établissement.

Renseignements complémentaires

Durée : 1 à 4 jours (par demi-journée) **Programme :** Le contexte réglementaire. La réalisation d'un diagnostic de l'existant. La définition des principes de mise en place ou d'élargissement du télétravail. La mise en place d'un suivi du déploiement avec la réalisation d'un point d'étape et l'ajustements de la feuille de route au regard des retours et des enseignements des 4 premiers mois de déploiement.

Public

Direction, DRH, service RH de l'établissement, représentants du personnel, membres d'un groupe de travail paritaire.

Exercice

2024

Nature

AFR

Organisé par

ENEIS BY KPMG